

[X] Déclaration : Engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature et des aires protégées dans le Pacifique insulaire, 2021-2025

Préambule

Nous, représentants et représentantes des gouvernements de [X] États et territoires du Pacifique insulaire, dirigeants et dirigeantes d'organisations de [X] membres de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature, rassemblés dans le cadre de la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et sur les aires protégées, déclarons que la crise mondiale de la biodiversité nous pousse à l'urgence, et que les mesures porteuses de transformation ne peuvent souffrir le moindre retard. Cette crise représente une menace pour l'existence de notre océan Pacifique, de nos îles et de nos peuples.

Nous relevons avec une profonde appréhension qu'aucun des objectifs d'Aichi pour la biodiversité 2011-2020 n'a été atteint. Le Pacifique bleu appelle à l'unisson tous les pays à adopter des mesures fermes en faveur de la nature et des populations, afin d'endiguer la perte de nos écosystèmes naturels et de mettre la nature sur la voie de la guérison d'ici 2030. Cette vision commune exige de véritables engagements en faveur d'une solution urgente aux causes profondes de la perte de biodiversité, et un accord portant sur leur mise en œuvre immédiate dans tous les champs d'action.

La pandémie de Covid-19 nous rappelle de façon tragique que toutes nos sociétés dépendent de la bonne santé et de la résilience des écosystèmes naturels. Notre société, notre économie, doivent se remettre de la pandémie. Il s'agit là d'une chance qui nous est donnée, dans notre région comme ailleurs dans le monde, pour revoir de fond en comble notre relation collective à la nature.

Nous sommes conscients du potentiel qu'ont nos îles du Pacifique d'être un modèle pour le monde entier en matière de gestion écologique, en puisant dans leur riche patrimoine autochtone et en nous inspirant du lien étroit qui unit nos populations à la terre et à la mer. Nous avons à cœur l'intégration et le parachèvement de la mise en œuvre des nombreuses initiatives internationales et régionales qui ont été lancées en vue de résoudre la crise de la biodiversité, notamment le *Cadre océanien 2021-2025 pour la conservation de la nature*. Dans la présente déclaration, nous convenons de 21 Pistes d'action prioritaires, les approuvons et nous engageons à leur mise en œuvre d'ici 2025 afin d'assurer la guérison et l'épanouissement de la nature et des peuples du Pacifique bleu.

Notre océan

Notre océan Pacifique est le socle de nos cultures, de nos modes de vie et de nos identités ; il est notre source de vie. En tant que peuples insulaires, nous comprenons que nous avons des obligations envers notre océan ancestral, qui subvient à nos besoins et qui nous fait vivre ; et ce, tant dans les limites de nos juridictions nationales qu'en-dehors d'elles. L'océan Pacifique a sa propre voix, sa propre capacité d'action, ses propres droits à la santé et à l'abondance, qui sont tous mis en danger par des phénomènes ayant cours sur le plan local et mondial, tels que les changements climatiques, l'acidification de l'océan, la surpêche, la pollution par les plastiques et autres, et l'exploitation minière des fonds marins.

Nous réaffirmons la pertinence des instruments politiques régionaux relatifs à l'océan qui ont déjà été adoptés par le Pacifique bleu, et renouvelons notre engagement à renforcer leur mise en œuvre. De même, nous réaffirmons le rôle central devant être joué par les savoirs traditionnels, locaux et autochtones dans la prise de décisions sages concernant notre océan commun.

Nous convenons des Pistes d'action suivantes, que nous approuvons et à la mise en œuvre desquelles nous nous engageons :

1. Étendre nos réseaux d'**aires marines protégées**, dont les zones gérées par les collectivités locales. Nous veillerons à ce que nos réseaux de zones marines protégées soient représentatifs sur le plan écologique, correctement gérés, dotés des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement, supervisés par les populations locales, et socialement équitables.
2. Entretien et réhabiliter l'**intégrité des écosystèmes marins**, conscients que nous sommes de l'importance pour notre bien-être environnemental, économique et culturel des écosystèmes et des habitats menacés ou d'une grande valeur écologique, tels que les récifs coralliens ou les prairies sous-marines. Nous nous engageons à entretenir, à réduire et, à terme, à éliminer les menaces ayant une origine locale qui pèsent sur la santé, sur la connectivité et sur le fonctionnement écologiques des écosystèmes marins.
3. Préserver nos **espèces marines migratoires et menacées**, conscients que nous sommes de ce que le déclin ou la perte d'espèces essentielles aura des répercussions en profondeur et irrévocables sur nos écosystèmes océaniques et sur nos modes de vie.
4. **Mettre un terme à la pêche immodérée** près des côtes et dans les eaux pélagiques, y compris en haute mer. Nous nous engageons à mener des actions soutenues pour faire cesser la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui menace les écosystèmes marins, les moyens d'existence, les droits de l'homme et les possibilités de développement dans le Pacifique.
5. **Prévenir la pollution marine** en éliminant les sources de déversement de déchets dans notre région, en opérant une transition vers des économies insulaires circulaires, et en menant une campagne internationale en faveur d'une amélioration des pratiques suivies par les pollueurs de la ceinture du Pacifique en matière de consommation et de gestion des déchets. Nous insistons sur l'urgence d'une action coordonnée au niveau mondial pour éliminer la pollution par les plastiques, au vu du nombre de preuves qui s'accumulent concernant les graves incidences qu'a cette pollution pour la santé environnementale et humaine.
6. Instituer une approche suivant le Principe précaution vis-à-vis de toute proposition d'activité d'**exploitation minière des fonds marins**. Nous reconnaissons la nécessité d'une gestion responsable de l'environnement des fonds marins dans nos juridictions nationales comme en haute mer.

Nos îles

En tant que peuples du Pacifique, nos îles sont notre maison. Nos forêts, nos sols, et nos zones humides pourvoient aux besoins de nos sociétés depuis des millénaires ; nos cultures, nos histoires, nos identités sont inséparables de nos terres. De nombreux facteurs locaux et mondiaux font aujourd'hui peser un risque existentiel sur nos îles, sur nos peuples et sur notre environnement : parmi

eux, les changements climatiques, les espèces envahissantes, la surexploitation, la pollution, les feux de forêt, la dégradation et la fragmentation de nos écosystèmes.

La santé de nos îles est étroitement imbriquée avec celle de notre océan et de nos peuples. Nous devons œuvrer main dans la main avec nos communautés et avec nos partenaires pour contrer toutes ces menaces et tirer de nombreux avantages d'une collaboration en faveur d'une gestion environnementale pleinement intégrée, sur la terre comme en mer.

Nous convenons des Pistes d'action suivantes, que nous approuvons et à la mise en œuvre desquelles nous nous engageons :

7. Renforcer nos réseaux de **zones terrestres protégées**, surtout en ce qui concerne les aires à gestion locale qui appliquent des pratiques durables de gestion coutumière. Nous notons l'importance des zones protégées pour la biodiversité, pour les moyens d'existence et pour la résilience autochtones face aux menaces climatiques.
8. Rétablir **l'intégrité des écosystèmes terrestres** en réduisant et en gérant les menaces qui pèsent sur nos forêts et sur nos systèmes agroécologiques autochtones. Les savoirs locaux, traditionnels et autochtones jouent un rôle crucial dans la gestion active de nos îles en visant le rétablissement de leur abondance et de leur bon fonctionnement écologique.
9. Conserver nos **espèces terrestres menacées et migratrices**. Nous insistons sur la nécessité de doter les plans de réhabilitation des espèces des ressources dont ils ont besoin, surtout lorsqu'ils concernent des espèces présentant une grande importance écologique, culturelle et économique.
10. Mettre en œuvre de **solutions fondées sur la nature pour assurer la pérennité des systèmes socio-écologiques** en guise de riposte fondamentale face aux effets des changements climatiques, à la gestion des risques de catastrophe, à l'insécurité alimentaire et hydrique, et aux dangers qui pèsent sur la santé humaine.
11. **Combattre les espèces envahissantes** grâce à des partenariats pour la biosécurité, au partage de connaissances, et à la dotation en ressources pour améliorer l'efficacité de la gestion et de l'éradication.
12. **Prévenir la pollution des sols et des plans d'eau douce** causée par l'industrie, l'agriculture, les ménages et d'autres sources sur nos îles, en partenariat avec les populations locales et les entreprises.

Notre lien à la nature

Notre lien aux environnements du Pacifique s'exprime dans nos identités, dans nos modes de vie, dans nos pratiques culturelles et dans nos savoirs traditionnels, locaux et autochtones. Ce lien se manifeste dans nos économies, fondées sur les ressources naturelles ; nous reconnaissons la nécessité d'une utilisation durable de ces ressources dans toutes nos opérations de développement économique.

Nous réaffirmons que nos populations ont le droit de se voir demander leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause à propos de toute initiative en matière de conservation de la nature et de développement économique dans leur localité. Nos populations ont également le droit à un partage équitable et honnête des bénéfices (monétaires ou autres) tirés de l'exploitation des ressources génétiques.

Nous insistons sur le rôle central devant être joué par les détenteurs de savoirs traditionnels, par les personnes âgées, par les femmes et par les jeunes lors de la prise de décisions concernant la gestion environnementale.

Nous convenons des Pistes d'action suivantes, que nous approuvons et à la mise en œuvre desquelles nous nous engageons :

13. **Impliquer nos populations dans les opérations de conservation** en impliquant les instances locales et les organisations de la société civile (particulièrement les organisations de jeunes et de femmes) dans la conception, dans le suivi et dans la mise en œuvre des initiatives en matière de conservation.
14. Encourager **l'adoption de comportements propices à la conservation de la nature**, fondés sur les valeurs océaniques, sur le lien qui nous unit à notre cadre de vie, et sur nos savoirs traditionnels, locaux et autochtones. Nous nous engageons à appuyer nos éducateurs, nos artistes, nos détenteurs de savoirs traditionnels, les personnes âgées, les femmes et les jeunes afin de sensibiliser le public aux pratiques permettant la réhabilitation de l'environnement, adaptées aux conditions locales.
15. Privilégier les **approches écosystémiques pour mener la riposte contre les changements climatiques, les pandémies et les catastrophes**. Les solutions de type « One Health » qui renforcent la santé humaine, animale et écologique sont cruciales pour limiter les épidémies, et créent la résilience indispensable face aux catastrophes naturelles et aux risques liés aux changements climatiques.
16. Être un exemple pour le monde dans notre transition vers des **économies océaniques durables et résilientes** qui honorent nos traditions de voyage et qui témoignent de la dépendance directe des populations côtières vis-à-vis de la mer. Nous nous engageons à concevoir et à appliquer des politiques nationales résolues et efficaces en ce qui concerne l'océan et à faire respecter les bonnes pratiques environnementales et sociales dans nos eaux.
17. Stimuler la mise en place d'**économies insulaires durables et résilientes** qui correspondent à nos valeurs et à notre patrimoine autochtones, et renforcer l'intégration de ces valeurs et des considérations environnementales dans nos opérations de planification économique nationale et dans nos cadres légaux.
18. Faire en sorte que le **tourisme tenant compte des enjeux culturels et environnementaux** devienne la norme attendue dans tout le Pacifique.

Mise en œuvre

Une véritable conservation de la nature pour notre océan, pour nos îles et pour nos populations dépend d'une bonne mise en œuvre. Nous appelons nos partenaires à nous aider en promouvant le rôle dirigeant du Pacifique auprès de nos populations, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Si nous voulons pouvoir affronter l'ensemble des facteurs, directs et indirects, à l'origine de nos crises environnementales, il est indispensable de mettre sur pied une direction engagée et enracinée dans nos cultures.

Nous convenons des Pistes d'action suivantes, que nous approuvons et à la mise en œuvre desquelles nous nous engageons :

19. Accroître notre capacité à **fixer des objectifs et d'en assurer le suivi, conformes aux données scientifiques**, afin d'assurer une prise de décisions éclairée lors de nos opérations de planification stratégique et politique.
20. Consolider une **gouvernance de la conservation de la nature** qui soit transparente, équitable et inclusive aux niveaux local, national et régional. Nous nous engageons en faveur d'un Pacifique bleu, pour une réaction coordonnée sur le plan régional face aux menaces transfrontalières, tout en insistant sur l'importance d'un fort dynamisme environnemental qui plaide en faveur du Pacifique et qui vient de lui.
21. Développer de nouveaux partenariats pour le **financement de la conservation de la nature** dans le Pacifique et trouver des approches résilientes face aux perturbations économiques et politiques sur le plan mondial.

Appel à l'action

Nous affirmons notre engagement fort à la mise en oeuvre des transformations économiques et sociétales urgentes qui sont nécessaires pour résoudre la crise de la biodiversité qui menace la nature et les populations des îles océaniques. Notre capacité à éviter la crise dépendra non seulement de nos actions dans la région du Pacifique, mais aussi de la coopération internationale dans le but de résorber les facteurs qui engendrent les changements climatiques à l'échelle mondiale, qui frappent si profondément le Pacifique.

Nous notons qu'une occasion unique nous est présentée pour y parvenir, sous la forme des négociations portant sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. Ce cadre doit dépasser tous nos cadres précédents en envergure, en ambition, en urgence et en capacité à catalyser les actions. Nous appelons tous nos partenaires régionaux, toutes les parties intéressées, les populations, les gouvernements, ainsi que les pays et les acteurs non étatiques du monde entier à rejoindre le Pacifique bleu dans son adoption et dans sa mise en œuvre d'une vision audacieuse, véritablement porteuse de changements, pour la nature et les populations.

La présente déclaration sera présentée aux forums régionaux et mondiaux incluant la Réunion du Forum des dirigeants du Pacifique 2021, la 15^{ème} Conférence de Parties sur la Convention sur la diversité biologique, Our Oceans Conference et le Congrès Mondial pour la Conservation de l'UICN par les gouvernements, le président et le secrétariat pour la Table Ronde des Îles du Pacifique [X] dans le cadre de la contribution du Pacifique bleu aux actions urgentes menées dans le monde en faveur de la biodiversité.